



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 7 août 2023 à 19h30, sont présents les conseillères et les conseillers suivants:

Mesdames Marie-Eve Denicourt et Anne-Sylvie Forney ainsi que messieurs Florent Raymond et Jean-François Berthiaume, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Sont absents : Madame Julie Vadeboncoeur et monsieur Stéphane Vézina

Sont aussi présents: le directeur général et greffier-trésorier monsieur Marc-Antoine Lefebvre, le directeur du Service de sécurité incendie monsieur Benoît Brodeur, l'inspectrice municipale madame Louise Nadeau, la directrice aux loisirs madame Odile Gauvin ainsi que cinq (5) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Période de questions
2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 2.1. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2. Adoption du procès-verbal
 - 2.2.1. Séance ordinaire du 3 juillet 2023
 - 2.2.2. Séance extraordinaire du 24 juillet 2023
 - 2.3. Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.4. Rapport sur les plaintes
 - 2.5. Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2022
 - 2.6. Achat d'un nouvel ordinateur pour la réception
 - 2.7. Embauche d'une remplaçante à la réception
 - 2.8. Mandat à la direction générale - Cession du lot 4 391 406
3. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 3.1. Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2. Renouvellement de l'entente de prévention incendie pour 2024 – Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide
 - 3.3. Entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie - Venise-en-Québec
 - 3.4. Projet de regroupement régional pour la répartition incendie
4. TRANSPORT
 - 4.1. Octroi de contrat - Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal 2023-2024 et 2024-2025
 - 4.2. Octroi de contrat - Déneigement des entrées municipales 2023-2024 et 2024-2025
 - 4.3. Embauche - Employé aux travaux publics saisonnier
5. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 5.1. Dépôt du rapport de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2022
 - 5.2. Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2023-048
6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
 - 6.1. Pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids
7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 7.1. Service de l'urbanisme - Rapport
8. LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1. Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport
 - 8.2. Participation au projet-pilote BOXUP
 - 8.3. Embauche - Agent aux loisirs
 - 8.4. Demande d'aide financière - Fonds En Montérégie, on bouge!
 - 8.5. Demande d'aide financière - Événements Plaisir Plein Air
9. CORRESPONDANCE
10. AFFAIRES DIVERSES
11. RETOUR DES COMITÉS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS
13. CLÔTURE DE LA SÉANCE
- 13.1. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, Yves Barrette à 19h30.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Deux (2) questions ont été posées aux membres du conseil.

2. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

23-08-157

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoption du procès-verbal

23-08-158

Séance ordinaire du 3 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-159

Séance extraordinaire du 24 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2023 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-160

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de juillet 2023 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 284 614,24 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques 4866 à 4922	pour	72 560,08 \$
Chèques fournisseurs 83705 à 83791	pour	142 748.99 \$
Rémunération	pour	69 305,17 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de juillet 2023, totalisant trois (3) plaintes est déposé devant le conseil.

Dépôt	<u>Dépôt du rapport de gestion contractuelle 2022</u> Conformément à l'article 938.1.2 du <i>Code municipal du Québec</i>, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Alexandre pour l'année 2022.
23-08-161	<u>Achat d'un nouvel ordinateur pour la réception</u> CONSIDÉRANT QUE l'usage d'un ordinateur est nécessaire au travail de la réceptionniste ; CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur actuel est désuet et présente des problèmes de performance importants ; CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer l'ordinateur afin d'avoir un outil de travail plus optimal ; Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'acheter un nouvel ordinateur pour la réception pour un montant maximal de 2 000 \$, plus les taxes applicables. Adoptée à l'unanimité.
23-08-162	<u>Embauche d'une remplaçante à la réception</u> Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'embaucher madame Kelly Ann Dubois au poste de réceptionniste pendant l'absence de la réceptionniste régulière. Adoptée à l'unanimité.
23-08-163	<u>Mandat à la direction générale - Cession du lot 4 391 406</u> CONSIDÉRANT QUE le lot 4 391 406 appartient à la Municipalité et correspond à une ancienne réserve d'eau pour le service incendie ; CONSIDÉRANT QUE cette réserve ne fait plus partie du Schéma de couverture de risques de la MRC du Haut-Richelieu et qu'elle n'est plus utilisée ; CONSIDÉRANT QUE ce lot est non accessible d'une voie publique et que cette parcelle n'est pas constructible ; CONSIDÉRANT QUE la propriétaire du lot voisin, le lot 4 391 408, a démontré un intérêt à acquérir le lot de la Municipalité ; Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu de donner le mandat au directeur général et greffier-trésorier d'entamer des discussions afin de céder le lot 4 391 406 à la propriétaire du lot 4 391 408. Adoptée à l'unanimité.

3. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

	<u>Service de sécurité incendie - Rapport</u> Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de juillet 2023 représentant les sorties suivantes : • 4 appels incendies et entraide • 1 appel premier répondant • 1 garde à la caserne en raison des conditions météorologiques
23-08-164	<u>Renouvellement de l'entente de prévention incendie pour 2024 – Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide</u> ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a conclu une entente de services avec la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville (la Régie) concernant la prévention incendie et plus particulièrement les services d'un technicien en prévention incendie ; ATTENDU QUE les clauses monétaires sont révisées annuellement ; ATTENDU QU'en vertu de la résolution RI-2023-07-1581, la Régie informe les municipalités membres et clientes de la majoration du tarif horaire en prévention incendie basée sur l'indice des prix à la consommation pour la province de Québec de mai 2023 par rapport à mai 2022, soit une hausse de 4% ; ATTENDU QUE le tarif horaire pour les services du technicien en prévention incendie sera augmenté de 8.00\$ pour l'année 2024; ATTENDU QUE les frais de déplacement augmenteront de 2.00\$ pour l'année 2024 ; ATTENDU QUE le Conseil municipal est favorable à cette augmentation ; EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter les conditions financières de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville pour la poursuite de l'entente en prévention incendie et plus particulièrement pour les services d'un technicien en prévention incendie tel qu'édicte dans la résolution de la Régie RI-2023-07-1581. Adoptée à l'unanimité

23-08-165

Entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie - Venise-en-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre avait une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie avec la Municipalité de Saint-Sébastien ;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Saint-Sébastien a fusionné avec le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre doit maintenant avoir une entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie avec la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité s'engage à fournir le personnel et les équipements de son Service de sécurité incendie requis par la municipalité requérante pour lui prêter assistance à l'occasion d'un combat incendie ou d'un autre sinistre de même nature, en autant que le personnel et les équipements concernés soient disponibles sans mettre en danger sa propre sécurité incendie ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

D'adopter l'entente intermunicipale d'entraide en cas d'incendie à intervenir entre la Municipalité de Saint-Alexandre et la Municipalité de Venise-en-Québec ;

QUE le maire, monsieur Yves Barrette, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-166

Projet de regroupement régional pour la répartition incendie

CONSIDÉRANT la révision actuelle des services de la Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui couvre actuellement les municipalités rurales du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE CAUCA proposera dorénavant un système de quote-part selon la population afin de financer ses services ;

CONSIDÉRANT QUE la modernisation des services de répartition pour les appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre le service de répartition des appels d'urgence actuellement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait part de son ouverture à augmenter la couverture de son service de répartition des appels d'urgence sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT la collaboration existante entre les services incendies de la MRC du Haut-Richelieu et la réaffirmation de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'une étude pour ce projet de regroupement pourrait être subventionnée dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait responsable de déposer la demande d'aide financière au nom des municipalités participantes ;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre propose à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de procéder à une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu ;

QUE cette étude analyse la faisabilité du projet ainsi que le coût pour les municipalités qui participeraient à cet éventuel projet de coopération intermunicipale ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre autorise la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à préparer un projet de demande d'aide financière en son nom au *Fonds région et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale* ;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre invite les autres municipalités rurales du Haut-Richelieu à se joindre à cette proposition de regroupement ;

QUE la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, à la directrice générale de la MRC du Haut-Richelieu, madame Joane Saulnier, ainsi qu'à la coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu, madame Michelle Chabot ;

QUE la présente résolution soit transmise aux directeurs incendie qui couvrent le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité.

4. TRANSPORT

23-08-167

Octroi de contrat - Travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal 2023-2024 et 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres public pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier pour les années 2023-2024 et 2024-2025 conformément à la résolution 23-07-147 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'est terminé le 24 juillet à 10h00 ;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue et que celle-ci est conforme ;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est la suivante :

- B. Fréreau & Fils Inc. : 293 131.06\$

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier municipal pour les années 2023-2024 et 2024-2025 à B. Fréreau & Fils Inc. pour un montant de 293 131.06\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-168

Octroi de contrat - Déneigement des entrées municipales 2023-2024 et 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de déneigement des entrées municipales pour les années 2023-2024 et 2024-2025 conformément à la résolution 23-07-148 ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres s'est terminé le 24 juillet à 11h00 ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues et que celles-ci sont conformes ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- Les entreprises L. Boudriau : 30 831.12\$
- Cloutier Construction Rénovation Inc. : 21 465.83\$

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'octroyer le contrat pour les travaux de déneigement des entrées municipales pour les années 2023-2024 et 2024-2025 à Cloutier Construction Rénovation Inc. pour un montant de 21 465.83\$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-169

Embauche - Employé aux travaux publics saisonnier

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'embaucher monsieur Charles Brault comme employé saisonnier aux travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

5. HYGIÈNE DU MILIEU

Dépôt

Dépôt du rapport de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2022

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, dépose le rapport 2022 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable.

23-08-170

Aide financière pour une installation septique - Dossier no. 2023-048

Madame la conseillère Marie-Eve Denicourt déclare ses intérêts et quitte la salle durant ce point.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'accorder l'aide financière pour l'installation septique, dossier no. 2023-48 au montant de 23 300\$ payé par le règlement d'emprunt 15-284.

Adoptée à l'unanimité.

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23-08-171

Pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être ;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle ;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes ;

CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail ;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en :

- incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail ;
- encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant ;

- proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adaptés à la corpulence de chacun.e ;
- ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne ;
- bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail.

Adoptée à l'unanimité.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de juillet 2023, émis par Louise Nadeau, inspectrice municipale, totalisant quarante-quatre (44) permis est déposé au conseil.

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications -Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par madame Odile Gauvin, directrice aux loisirs.

23-08-172

Participation au projet-pilote BOXUP

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie et le Réseau des Unités régionales de loisir et de sport ont l'intention de faire un projet pilote afin d'acquérir des dispositifs de prêts d'équipements sportifs en libre-service, également appelé BOXUP ;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes recherchent quatre (4) municipalités afin d'accueillir ces dispositifs de prêts d'équipements sportifs dans le cadre d'un projet-pilote de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT QUE le dispositif sera fourni gratuitement aux municipalités sélectionnées ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont qu'à assurer l'entretien du dispositif, qu'à faire une dalle de béton pour accueillir le dispositif et qu'à payer les frais selon le nombre d'utilisateurs après le projet-pilote ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre considère que l'ajout de ce dispositif bonifierait l'offre en loisir de la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre dépose sa candidature afin d'accueillir l'un des quatre dispositifs de prêts d'équipements sportifs en libre-service pour le projet pilote *BOXUP* ;

QUE la Municipalité effectue les travaux nécessaires afin d'accueillir le dispositif si la candidature de Saint-Alexandre est retenue dans le cadre du présent projet pilote.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-173

Embauche - Agent aux loisirs

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre tente de pourvoir un poste temporaire d'agent aux loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la pénurie de main d'œuvre et la forte compétitivité entre employeurs amènent la Municipalité à revoir ses stratégies de recrutement ;

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'embauche d'un agent aux loisirs ;

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre entérinera l'embauche du nouvel agent aux loisirs lors d'une séance ordinaire subséquente.

Adoptée à l'unanimité.

23-08-174

Demande d'aide financière - Fonds En Montérégie, on bouge!

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » en vue de la saison hivernale 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

Il est proposé par le conseiller Jean-François Berthiaume, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser madame Odile Gauvin à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, on bouge! » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

Demande d'aide financière - Événements Plaisir Plein Air

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « Plaisirs Plein air » en vue de la saison hivernale 2023-2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exacts et véridiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie ;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par la conseillère Anne-Sylvie Forney et résolu d'autoriser madame Odile Gauvin à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « Plaisir Plein air » pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre et à signer tous les documents afférents.

Adoptée à l'unanimité.

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de juillet 2023.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point n'est discuté.

11. RETOUR DES COMITÉS

Madame la conseillère Anne-Sylvie Forney mentionne le concours des *Maisons fleuries* qui se déroule en ce moment dans la municipalité ainsi que l'appel de projets du Fonds vert jusqu'au 10 septembre.

Monsieur le conseiller Florent Raymond fait un retour sur la rencontre de démarrage pour les plans et devis de la réfection du rang Kempt.

Madame la conseillère Marie-Eve Denicourt fait un retour sur la programmation d'activités développées lors du comité de développement social.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) questions ont été posées aux membres du conseil.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Anne-Sylvie Forney et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h54.

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier-trésorier

Yves Barrette
Maire